

GERER UN PROJET - COMMUNIQUER SUR VOTRE PROJET

## L'OBLIGATION CONTRACTUELLE DE PUBLICITE

Loin d'être accessoire, l'obligation de visibilité et de publicité est inscrite contractuellement dans la convention de subvention signée entre la Commission européenne et le bénéficiaire. Bien connaître vos obligations et savoir communiquer vous permettront d'optimiser votre dossier de candidature auprès de la Commission européenne ou de l'autorité gestionnaire.

# SOMMAIRE

<b>L'OBLIGATION CONTRACTUELLE DE PUBLICITE</b>	<b>2</b>
<b>LA «CLAUSE DE NON RESPONSABILITE»</b>	<b>4</b>
<b>LA SPECIFICITE DES FONDS STRUCTURELS</b>	
<b>ETABLIR UN PLAN DE COMMUNICATION</b>	
<b>PREPARER SON PLAN DE COMMUNICATION</b>	

# L'OBLIGATION CONTRACTUELLE DE PUBLICITE

Dans le cadre d'un projet cofinancé par des subventions européennes, le coordinateur et les partenaires doivent respecter l'obligation de publicité :

Extrait d'une convention type de subvention du programme Éducation et formation tout au long de la vie  
« [...] toute communication ou publication du bénéficiaire concernant l'action, y compris lors d'une conférence ou d'un séminaire, doit mentionner qu'elle concerne une action qui fait l'objet d'un soutien financier de la part de la Communauté. »

Inscrite dans la convention de subvention signée entre le coordinateur et le service de la Commission européenne en charge du suivi du projet, la clause de publicité implique l'obligation de mettre en évidence la participation financière de l'Union européenne.

Ainsi, tout support écrit/visuel (communication écrite, publication, conférences, séminaires, sites web...) doit impérativement faire apparaître le logo de l'Union européenne ou bien le logo du programme de financement concerné.

Utiliser le bon logo Les logos doivent être téléchargés sur les sites officiels des programmes. Le logo de l'UE, le drapeau européen peut être téléchargé sur le site suivant :

[http://europa.eu/abc/symbols/emblem/graphics1\\_fr.htm](http://europa.eu/abc/symbols/emblem/graphics1_fr.htm)

Attention à bien respecter la charte graphique, et notamment les couleurs règlementaires !



Logo de l'UE (drapeau européen)



Exemple de logo de programme européen Recherche et développement

En plus de la présence du logo, tous les produits et outils de communication des projets doivent mentionner le cofinancement de l'UE avec les mentions suivantes :

- « Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne » pour les projets financés dans le cadre des programmes intra-communautaires ;
- « Ce projet/programme est financé par l'Union européenne » pour les projets financés dans le cadre de l'Aide extérieure de l'UE.

## LA «CLAUSE DE NON RESPONSABILITE»

Extrait d'une convention type de subvention du programme Erasmus + (ancien nom du programme : Éducation et formation tout au long de la vie - Lifelong Learning Programm)

« Toute communication ou publication du bénéficiaire, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, doit mentionner qu'elle n'engage que son auteur et que l'Agence n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette communication ou publication. »

Cette clause de non responsabilité doit être incluse dans tout ouvrage publié.

- Pour les publications imprimées, elle ne doit pas nécessairement figurer sur la page de garde ou sur la couverture. Toutefois, elle doit être affichée bien en évidence à l'intérieur de la couverture intérieure ou sur la deuxième page selon le cas.
- Pour les sites web, le texte peut être affiché sur une page via un lien accessible depuis l'ensemble du site.
- Pour le matériel audiovisuel, elle peut être affichée au moment du générique de début ou de fin. Les clauses de non responsabilité sont les suivantes :
- «Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.»

Cette publication [communication] n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.» pour les projets financés dans le cadre des programmes intra-communautaires ;

- « Ce document a été réalisé avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne »

Pour les projets financés dans le cadre de l'Aide extérieure de l'UE.

Programmes d'aide extérieure

Un manuel de communication et de visibilité existe. Il est téléchargeable sur le lien suivant :

[https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/communication\\_and\\_visibility\\_manual\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/communication_and_visibility_manual_en.pdf)

# LA SPECIFICITE DES FONDS STRUCTURELS

Les projets financés dans le cadre des fonds structurels européens FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et FSE (Fonds Social Européen) sont également soumis à l'obligation contractuelle de visibilité :

## Extrait d'une convention de subvention FSE

« Toute communication ou publication du bénéficiaire concernant l'opération, y compris lors d'une conférence ou d'un séminaire, doit mentionner la participation du Fonds social européen. »

Le bénéficiaire s'engage à indiquer la participation financière du FSE aux cofinanceurs nationaux de l'opération, à tous les organismes associés à sa mise en œuvre, au public concerné et aux participants à l'opération.

« Toute communication ou publication du bénéficiaire, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, doit mentionner qu'elle n'engage que son auteur et que l'État n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette communication ou publication. »

Les outils d'information et de communication des projets à destination des bénéficiaires et des publics destinataires des actions de communications doivent donc mentionner :

- l'emblème de l'Union européenne ;
- la mention du Fonds concerné, soit pour le FSE: « Fonds social européen » et « Fonds européen de développement régional » pour le FEDER;
- une mention, choisie par l'autorité de gestion, soulignant la valeur ajoutée apportée par l'intervention de la Communauté, et de préférence: « Investit dans votre avenir ».

Une charte graphique spécifique aux fonds structurels Une charte graphique « L'Europe s'engage en France/en région avec le FSE/FEDER... » existe et doit apparaître sur les outils et documents de communication. Vous pouvez la télécharger sur les sites régionaux « L'Europe s'engage en + nom de votre région ».

Un kit de publicité est également disponible sur le site « Europe-en-France »

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Etudes-rapports-et-documentation/Kit-de-publicite>

# ETABLIR UN PLAN DE COMMUNICATION

## Conseil

Bien concevoir son plan de communication peut être stratégique pour votre organisation. Il va, en effet, apparaître dans votre candidature et expliquer les différentes actions de visibilité (conférences de presse, brochure, site web, publications diverses...) que le partenariat va développer pendant le projet. C'est un critère de sélection non négligeable de votre candidature.

Le plan de travail de toute activité financée ou cofinancée par l'UE doit inclure un plan budgétisé de communication et de visibilité. Ce plan doit mettre en avant les activités de communication externe qui doivent être organisées à des moments clés de la durée de vie de l'action. Le degré de précision du plan doit être proportionné à la nature, à l'importance et au coût des activités de communication envisagées.

## POURQUOI COMMUNIQUER ET POUR QUI ?

Il est important de faire connaître votre projet ainsi que ses résultats. Par le cofinancement de votre projet, la Commission européenne entend déclencher des effets multiplicateurs suite aux résultats développés, qui pourraient ensuite être dupliqués ou approfondis sur d'autres territoires, dans d'autres thématiques, etc.

Les cibles traditionnelles de ces plans de communication sont généralement les groupes cibles de vos projets mais vous pouvez également communiquer auprès des spécialistes du domaine d'activité du projet, de personnalités influentes, des médias et plus largement auprès des citoyens européens afin de générer un intérêt général pour la coopération transnationale, sensibiliser au dialogue culturel européen et renforcer la citoyenneté européenne.

## SUR QUOI FAUT-IL COMMUNIQUER ?

Les productions, les résultats et les livrables de votre projet (référentiel de compétence, développement de nouvelles pédagogies, mise au point d'un prototype, etc.)

- Les méthodes développées dans le cadre de votre projet
- Les bonnes pratiques issues de votre projet ainsi que du travail du partenariat
- Les expériences du projet à partager

# COMMENT COMMUNIQUER ?

Une boîte à outil communication doit être développée par le coordinateur et les partenaires en fonction du plan de communication du projet, des cibles et des objectifs du plan.

Voici quelques outils :

- Ateliers de travail, conférences, séminaires
- Site Internet du projet et liens Internet vers le site du projet
- Newsletter, lettre d'information, emailing auprès des cibles du plan de communication et auprès du réseau du partenariat qui porte le projet
- Utilisation des réseaux sociaux
- Dossiers de presse, articles dans la presse, etc

## PREPARER SON PLAN DE COMMUNICATION

### DÉFINIR EN AMONT

- Le contexte du projet
- Les objectifs du projet, globaux et spécifiques
- Le public ciblé et ses caractéristiques

### DÉFINIR EN AVAL

- Le contexte du projet
- Les objectifs du projet, globaux et spécifiques
- Le public ciblé et ses caractéristiques

## LES QUESTIONS CLÉS À SE POSER POUR BÂTIR SON PLAN DE COMMUNICATION

- Quels messages à disséminer ?
- Quel budget de communication ?
- Quel planning de communication ?
- Quelles méthodes et moyens utilisés (diffusion web, recours aux médias, publications papier, etc.) et quelle pertinence au regard des objectifs et des publics ciblés ?
- Quels sont les acteurs clés de la communication dans mon projet ?
- Quel(s) responsable(s) parmi les partenaires pour les activités de communication ?

# QUI SOMME-NOUS ?

Welcomeurope est un **cabinet de conseil privé spécialisé sur les fonds européens.**

Depuis 20 ans, Welcomeurope accompagne des **acteurs industriels, des associations et des entités publiques** afin d'optimiser et de sécuriser leur démarche "fonds publics".

Par son expérience et son expertise, Welcomeurope est aujourd'hui identifié comme le **cabinet de conseil référent** en matière de financements européens.

## REVUE D'OPPORTUNITÉS

votre organisation souhaite être accompagnée pour détecter rapidement les bonnes opportunités de financement européen ?  
Welcomeurope identifie pour vous le bon programme de financement pour chacun de vos projets.

La démarche s'effectue en 3 étapes :

1. Vous nous présentez votre projet
2. Nous évaluons sa pertinence au regard des fonds disponibles
3. Nous identifions le bon financement, vous conseillons sur la structuration optimale de votre projet et vous alertons sur les risques potentiels.

## CONTACT

FORMATION

EUROFUNDING

AUTRES DEMANDES

[training@welcomeurope.com](mailto:training@welcomeurope.com)

[premium@welcomeurope.com](mailto:premium@welcomeurope.com)

[contact@welcomeurope.com](mailto:contact@welcomeurope.com)